



Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne

U.D.P.S. 02 - 7 ALLEE OLIVIER MESSIAEN - BP 30095 - 02203 SOISSONS CEDEX

<http://www.udps02.com> - contact@udps02.com - Tél : 0.811.380.180

FORMATION CONTINUE DE FORMATEUR EN PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES

F.C. F.P.S.C.

Public visé :

Cet enseignement s'adresse à toute personne titulaire du Certificat de compétences de "Formateur en Prévention et Secours Civiques", qui souhaite bénéficier d'une mise à jour de sa formation.

Cette formation est ouverte y compris aux **Personnes en Situation d'Handicap** (P.S.H.).

Objectifs de la formation :

- Actualiser, maintenir, et perfectionner les connaissances pédagogiques conformément à l'arrêté du 21 décembre 2020 ;
- Permettre de maintenir ses compétences de "Formateur en Prévention et Secours Civiques".

Prérequis :

Formateur titulaire du Certificat de compétences de "Formateur en Prévention et Secours Civiques".

Description :

Le programme s'articule autour de différentes parties établies par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises annuellement permettant à chaque participant de maintenir l'acquisition des différentes compétences.

Ce programme annuel permet une uniformisation au niveau national des formations continues dans chaque organisme de formation.

Modalités pédagogiques :

Lors de ce stage réalisé en présentiel, les connaissances requises pour le renouvellement de ce certificat de compétences sont regroupées dans un programme réalisant un enseignement modulaire, progressif et intégré et suivant les recommandations ministérielles de la D.G.S.C.G.C.

Moyens et supports pédagogiques :

Une salle dégagée permettant le déploiement des matériels pédagogiques spécifiques et la réalisation des exercices pratiques.

Mise à disposition des recommandations nationales de la D.G.S.C.G.C.

Modalités d'évaluation et de suivi :

A l'issue de la formation, une attestation de formation continue, valable de la date de délivrance jusqu'à la prochaine formation continue, et au plus tard le 31 décembre de l'année suivante, sera délivrée au stagiaire qui aura participé à toutes les parties de la formation, et qui aura fait l'objet d'un bilan favorable.

Rappel : Pour garder le bénéfice du Certificat de compétences de "Formateur en Prévention et Secours Civiques", une formation continue annuelle d'une durée de 6 heures au minimum, conformément à l'arrêté du 21 décembre 2020, est obligatoire.

Numéro SIRET : 509 559 811 00039, Code NAF : 8559B.

Enregistrée sous le numéro 22 02 01002 02. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

« Association loi 1901, déclarée à la sous-préfecture de SOISSONS le 15/09/2008 sous le numéro W024000007, publiée au JO le 18/10/2008. »

Profil du / des Formateur(s) :

Les formateurs sont titulaires du **certificat de compétences de "Formateur de Formateurs"**, et sont à jour de formation continue. Le responsable pédagogique est titulaire du certificat de compétences de « Conception et Encadrement d'une action de formation ».

Elle est organisée pour un effectif de **cinq à dix apprenants** par formateur.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. Soit un formateur (responsable pédagogique) de cinq à dix apprenants, et deux formateurs (dont un est désigné responsable pédagogique) de onze à vingt apprenants.

Personne en Situation de Handicap :

Contactez notre référent « administratif, pédagogique et handicap » – monsieur BEAUVAIS Jonathan à **contact@udps02.com** ou au **0.811.380.180**.

Dernière mise à jour : 02/04/2024.